

## Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 15 juillet 2021

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN sont présents Mme Christelle MURON, M. Julien DEGOUT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Jean-Baptiste CARTON, M. Bernard GERVAIS, Mme Pauline ARTHAUD, M. Christian CHARRIERE, Mme Claudine VIAL, M. Lucien ESTINES, Mme Christelle BALICHARD, M. Claude FAYET, Mme Séverine BONJEAN, M. Laurent MARCOUX, Mme Béatrice BUTIN, M. Jean-Claude RICHARD, M. Stéphane BARTHELEMY.

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme Florence BERTHET qui a donné procuration à M. Julien DEGOUT.

**ABSENTE** : Mme Célia GOUTTEGATAS

**Secrétaire de séance** : Mme Christelle MURON

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal :

- **EMET UN DESACCORD** (4 voix pour, 6 abstentions et 8 voix contre) au recrutement, par arrêté municipal de Monsieur le Maire, d'un agent titulaire de la fonction publique territoriale sur le poste d'ATSEM de 24h hebdomadaire à l'école publique. Cette décision du Maire étant contraire à l'avis de la commission « école, rythmes scolaires, cantine, centre de loisirs », les membres de cette commission donnent leur démission de celle-ci.

- **ACCEPTE** les recrutements de CDD sur le poste permanent d'ATSEM de 28h hebdomadaire et sur un poste temporaire de 17h hebdomadaire.

- **APPROUVE** (15 voix pour et 3 abstentions) les travaux d'extension BTS P. par le SIEL à La Rivalsupt pour les terrains de M. Lachana. Le montant des travaux est de 14 630 € H.T. avec une participation communale de 10 446.04 €.

- **APPROUVE** la convention pour l'attribution d'une subvention au titre du Plan de Relance 2021 pour le financement d'acquisition d'équipements et de ressources numériques à l'école publique.

- **PREND CONNAISSANCE** du résultat favorable du vote des électeurs de la section de Rambe et **APPROUVE** la cession de la parcelle C 236 appartenant à la section de RAMBE à M. & Mme GIRARD Jean-Paul et l'échange de parcelles avec Claude ROUILLAT contre une partie de la carrière cadastrée C 642p située en face de son hôtel-restaurant afin de l'aménager pour sa clientèle.

- **DONNE** un accord de principe à la réalisation du goudronnage du chemin public qui permet d'accéder à l'entrée principale de M. Jean-Yves VRAY à Rambe, financé par les recettes, de la section de Rambe.

- **ACCEPTE** la cession d'une partie du domaine public d'environ 200 m<sup>2</sup> au prix de 0.15 €/m<sup>2</sup> devant la propriété de M. Claude BONJEAN au Phaux. Une enquête publique devra être réalisée. Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

- **ACCEPTE** la cession d'une petite partie de la parcelle C 849 au prix de 10.00 €/m<sup>2</sup> devant la propriété de M. MOSCA et Mme DELAIRE au 8, rue de l'Amitié. Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

- **S'ALLIE** aux exigences et demandes mentionnées dans la motion déposée par la Fédération nationale des Communes forestières lors de son conseil d'administration du 24/06/2021.

- **DECIDE** de rembourser les repas non pris à la cantine municipale aux enfants qui partent au collège à la rentrée scolaire prochaine,

- **ANNULE** la délibération n°2021.05.06 du 17/06/2021 et **DECIDE de MODIFIER à nouveau** les prix des repas à la Cantine Municipale à 3.00 € pour les élèves domiciliés sur la commune de Noirétable, sur les hameaux du Phaux, du Bruchet et des Huttes sur la commune de St Jean La Vêtre ; à 5.00 € pour les élèves domiciliés hors de Noirétable et à 6.30 € pour les adultes ; **DIT** que ces tarifs entreront en vigueur aussitôt après la mise à jour du logiciel de réservation de repas, pour la rentrée scolaire de septembre 2021 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec les communes limitrophes souhaitant faire bénéficier du tarif préférentiel de 3.00 € aux enfants allant à l'école à Noirétable et domiciliés sur leur commune ; ces communes s'engageant à prendre à leur charge la somme de 2.00 € par repas et par enfant.

- **ACCEPTE** de rembourser à un agent des services techniques la somme de 40.00 € pour sa visite médicale du poids lourd.

- **APPROUVE** la rédaction du cahier des charges et la réalisation d'une étude de définition et programmation d'une stratégie d'attractivité du centre-bourg dans le cadre des Petites Villes de Demain ; **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions pour cette étude estimée à 60 000 € auprès de la Banque des Territoires à hauteur de 50% et de Loire Forez Agglomération à hauteur de 25%

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h38

Le Maire, Denis TAMAIN

